

# **APPEL A PROPOSITIONS**

## **Soutien à des initiatives de cohésion sociale**

### **Zones cibles : Tunisie**

**Date de clôture :**  
**28 novembre 2021**  
**à minuit (Tunis, GMT+1)**

**Par mail, envoi simultané aux deux adresses suivantes requis :**

[RDPPTUNISIE@iom.int](mailto:RDPPTUNISIE@iom.int)

[IOMTNBIDS@iom.int](mailto:IOMTNBIDS@iom.int)

Cet appel à propositions est lancé dans le cadre du projet « Appui au Pilier de Développement du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord (RDPP NA) » financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'OIM.



---

## 1. Contexte

### Le projet RDPP « Programme Régional de développement et de Protection en Afrique du Nord »

Cet appel à propositions s'inscrit dans le cadre du projet « Appui au Pilier de Développement du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord » (RDPP NA), financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans les cinq pays d'Afrique du Nord en Algérie, Egypte, Libye, Maroc et Tunisie. Il vise dans sa seconde composante intitulée « *Autonomiser les communautés d'accueil et les communautés de migrants afin de renforcer la cohésion sociale au travers d'initiatives de développement socio-économique* », à **renforcer la résilience des migrants et leur intégration dans la communauté d'accueil en promouvant une culture des droits, du dialogue et de la cohésion sociale.**

#### Les résultats attendus sont :

1. Améliorer les connaissances des gouvernements, des OSC, des médias et des autres parties prenantes sur la migration et les droits des migrants afin d'influencer l'adoption ou le changement des politiques et pratiques
2. Améliorer l'accès des migrants, inclus les populations déplacées et de leurs communautés d'accueil à des moyens de subsistance durables
3. Renforcer la cohésion sociale pour les personnes migrantes et leurs communautés d'accueil, plus particulièrement en améliorant l'égalité d'accès et la qualité des services et infrastructures essentiels

#### L'appel à propositions

L'OIM Tunisie propose d'appuyer des organisations de la société civile, des structures publiques ou privées ou autres à mettre en œuvre localement des projets concrets ayant pour objectif de soutenir l'inclusion des migrants et la cohésion sociale au sein des populations migrantes et tunisiennes, visant particulièrement les femmes, les enfants et les groupes en situation de vulnérabilité.

Les évaluations des besoins ont montré que la quasi-totalité des migrants installés en Tunisie sont confrontés à un réel défi d'intégration dans les communautés locales. Il semble y avoir un travail de mixité et de cohésion à entreprendre entre les communautés d'accueil et les migrants. Ces obstacles à l'intégration sont souvent dus à un manque d'information et de connaissance qui est à l'origine de nombreux préjugés et opinions préconçues.

Cet appel s'appuie sur les résultats de la mise à jour de l'évaluation des besoins des communautés migrantes et hôtes en Tunisie menée en 2020 et les recommandations formulées en matière de cohésion sociale dans le domaine de l'enfance et l'éducation. Des consultations auprès des communautés migrantes ont également été menées en 2021 à Tunis, Sfax et Zarzis.

Les entretiens et les groupes de discussion organisés pendant l'évaluation des besoins ont montré que les activités d'échanges et d'interaction sociales entre les différentes communautés renforceraient la cohésion entre les communautés de migrants et d'accueil. En outre, il est important de mentionner que les communautés d'accueil ne sont pas toujours conscientes des difficultés et des défis auxquels sont confrontés les migrants ; une meilleure connaissance des droits des migrants et des obstacles rencontrés

---

par les migrants dans leur vie quotidienne par le biais d'initiatives à petite échelle permettrait d'accroître l'appropriation par la communauté du respect des droits de toutes les personnes.

Ces initiatives devront s'inscrire dans des activités durables avec un impact positif sur les populations cibles et en partenariat avec différents acteurs institutionnels, privés, associatifs et les médias.

## 2. OBJECTIF DE L'APPEL A PROPOSITIONS

L'accès aux droits, aux services et aux activités sociales pour les migrants est amélioré à travers la mise en œuvre d'activités de cohésion sociale avec les communautés hôtes.

## 3. ELIGIBILITE DES ORGANISATIONS

Pour être éligibles et admissibles à l'appel à propositions de l'OIM, l'organisation candidate doit être :

- Une personne morale (pas une personne physique) : obligatoire
- Une organisation officiellement enregistrée et établie en vertu de la législation nationale du pays d'enregistrement, avec une expérience consolidée et fondée dans leur domaine d'action et avec au minimum (6) mois d'existence : obligatoire
- Une structure ayant de l'expérience dans la préparation, la réalisation, le développement, le suivi et l'évaluation de microprojets dans les domaines cités dans cet appel : souhaitable
- Il est souhaitable de proposer des initiatives qui impliquent un partenariat entre les associations représentant les migrants, des associations locales et en particulier des institutions publiques.

L'organisation candidate doit mettre en œuvre directement les activités de cohésion sociale proposées sans intermédiaire et sera considérée comme responsable de la gestion de la subvention de l'OIM, et doit assumer, seule, la responsabilité financière du microprojet.

## 4. TYPES D'ACTIVITES ELIGIBLES CIBLES DANS L'APPEL

Les projets devront comporter un ensemble clair et cohérent d'activités, conçues pour répondre aux besoins spécifiques des groupes cibles, identifiés sur une évaluation des besoins et atteindre des objectifs particuliers dans un délai limité.

Les initiatives devront s'inscrire dans la mise en œuvre d'une action nouvelle de cohésion sociale. Les initiatives devront avoir une portée inclusive, c'est-à-dire visant un développement socio-économique et humain promouvant les capacités et l'égalité des chances et des droits de tous les individus, sans distinction relative à leur condition sociale, genre, âge, handicap, ethnicité, religion, etc.

Les initiatives permettant des changements concrets et visibles, au profit de migrants identifiées, seront favorisées. Les initiatives pourront s'insérer dans les domaines d'intervention cités en annexe 1 et identifiés lors de l'évaluation des besoins des migrants et s'inspirer de bonnes pratiques internationales listées en annexe 2.

La priorité sera accordée aux projets qui ciblent plusieurs groupes de population (incluant des migrants) en mettant l'accent sur l'inclusion, la mixité et la cohésion sociale. Les propositions doivent clairement

---

montrer le lien entre les besoins identifiés, le public cible, les activités prévues et l'impact attendu de façon durable.

Les initiatives suivantes ne seront pas considérées comme éligibles :

- Des projets qui ne concernent pas les migrants ;
- Des frais de fonctionnement d'organisations ;
- Des prêts ou des aides sociales ;
- Des activités ponctuelles sans effet durable ;
- Des voyages, des bourses d'études ;
- Des travaux d'embellissements des locaux...

## 5. ZONES CIBLES DES PROJETS

Les propositions de projets de cohésion sociale peuvent concerner des activités à mettre en œuvre sur tout le territoire tunisien. Chaque candidature sera évaluée sur la base des services existants et des lacunes identifiées dans la zone visée.

## 6. DUREE DU PROJET ET APPUI FINANCIER

La période de la subvention pour le projet est d'environ **8 à 10 mois** selon le plan de travail et le budget. Les budgets doivent être réalistes et inclure tous les coûts du projet. Le montant de la subvention pour chaque projet sera compris entre 11 000 et 17 000 euros. La proposition de projet devra comprendre un budget précis.

Les projets sélectionnés feront l'objet d'un accord d'implémentation signé entre l'OIM et l'organisation porteuse du microprojet (partenaire d'exécution). Après approbation de la proposition de projet, le montant total du projet sera octroyé par tranches selon la nature de l'activité et de l'accord entre les partenaires, et après vérification et validation des rapports d'avancement. Les tranches seront versées dans **un compte bancaire propre au projet**.

## 7. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour répondre à l'appel à propositions, les organisations candidates doivent remplir et joindre tous les renseignements demandés en remplissant les champs d'informations exclusivement en langue française. Récapitulatif des informations à joindre au dossier de candidature :

1. Une lettre de motivation et une présentation générale de l'organisation candidate *Annexe A, Tableau 1*), le/s domaine/s de spécialisation de l'organisation candidate (*Annexe A, Tableau 2*) ;
2. Présentation d'un **portefeuille de projets** dans les mêmes domaines cités dans l'appel :
  - a. (*Annexe A, Tableau 3*) : fournir des résultats obtenus au cours des projets des 3 dernières années et pour chaque projet le résumé doit indiquer *le rôle de l'organisation, la description des activités, la durée, les bénéficiaires cibles, les zones cibles, le budget, les résultats et/ou les impacts obtenus du projet achevé* ;
  - b. (*Annexe A, Tableau 4*) : fournir des détails sur les contrats/projets en cours.
3. Démonstration des compétences de gestion et de capacités financières (*Annexe A, Tableau 5*) ;
4. Description de la capacité technique du personnel (*Annexe A, Tableau 6*) : joindre les **CV mis à jour** des membres du projet et du représentant (chef de projet), et lister leurs domaines d'expertise, leurs positions et les tâches qui seraient confiées à chaque membre de l'équipe ;

5. Une **Proposition de projet** (Annexe B) dûment complétée et signée par l'organisation, incluant les éléments : (I). **Tableau synthétique** du projet ou activité ; une présentation narrative **du projet** décrivant : *le contexte, les défis et opportunités identifiés, les objectifs, les résultats attendus et les partenaires.*
6. Le **Budget détaillé** du projet (Annexe C)

## 8. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être soumises officiellement à l'OIM au plus tard le **28/11/2021**, avant minuit, heure tunisienne (Tunis, GMT +1).

Les candidatures **doivent** être envoyées **par courrier électronique** avec comme objet : « **Appel à propositions : Cohésion sociale - [Nom de l'organisation candidate]** ».

- Envoi simultané aux adresses électroniques : [[RDPPTUNISIE@iom.int](mailto:RDPPTUNISIE@iom.int)] **et** [[IOMTNBIDS@iom.int](mailto:IOMTNBIDS@iom.int)]

## 9. QUESTIONS SUR L'APPEL

Toute question concernant le présent appel à propositions doit être adressée par courrier électronique à [[RDPPTUNISIE@iom.int](mailto:RDPPTUNISIE@iom.int)] au plus tard le 22 Novembre 2021 à 17 heures. La ligne « objet » des e-mails contenant des questions devrait être « **Question-Appel à propositions-cohésion sociale - [Nom de l'organisation candidate]** ». Les questions soumises après cette heure ne seront pas prises en compte.

Remarques :

- *Il est également fortement recommandé de ne pas attendre la dernière minute pour remplir et soumettre la candidature par email, car tout serveur peut être bloqué lorsqu'il est utilisé par de nombreuses personnes en même temps ;*
- *Il est à noter que la taille maximale des pièces jointes ne peut dépasser **12MB par email (le cas échéant, merci d'envoyer plusieurs e-mails avec référence faite dans l'objet du mail)** ;*
- *Les candidatures envoyées à toute autre adresse email que celles mentionnées ci-dessous ne seront pas prises en compte ;*
- *Après soumission, les candidatures ne peuvent pas être modifiées.*

Tous les coûts liés à la préparation et à la soumission des candidatures sont à la charge des organisations candidates et l'OIM ne pourra en aucun cas être responsable et redevable des frais engagés pour la candidature.

## 10. PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

- La date limite pour la réception du dossier, avec la proposition de projet complète est fixée au 28/11/2021 à minuit, par courrier électronique (date d'envoi du mail faisant foi) ;
- Les dossiers seront instruits par l'équipe de l'OIM ;
- Une évaluation menée par un jury sera basée sur la pertinence et l'aspect innovant des idées de projets ainsi que leur conformité avec les conditions précitées et la validité du dossier de la

proposition de projet dument rempli. Les résultats seront communiqués aux candidats à partir du 06/12/2021 via courrier électronique ;

- Les candidats sélectionnés seront conviés à signer la convention de partenariat et à procéder aux démarches de décaissement des fonds attribués.

Le jury évaluera les propositions des projets de cohésion sociale sur la base des critères suivants :

- Qualité de la proposition ;
- Pertinence par rapport aux objectifs du projet RDPP et aux indications fournies dans cet appel à propositions ;
- Participation des groupes cibles et d'autres parties prenantes de la localité concernée ;
- Cohérence des résultats attendus par rapport à l'objectif poursuivi du projet ;
- Pertinence des actions envisagées par rapport aux résultats attendus et au budget estimé de l'initiative ;
- Caractère innovant du projet ;
- Durabilité ;
- Potentiel impact du projet sur le renforcement de la cohésion sociale ;
- Nombre d'année d'expérience dans des projets similaires et dans le domaine de la migration, de l'inclusion et des initiatives de développement.

***Grille de scoring :***

<b>Critères de sélection</b>	<b>Appréciation</b>	<b>Score</b>
1. Pertinence et cohérence par rapport aux objectifs du projet RDPP et aux indications fournies dans cet appel à propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 - La proposition n'indique pas les informations essentielles, et il n'y a aucune cohérence entre les résultats attendus et l'objectif de la proposition</li> <li>• 5 - La proposition présente des lacunes et des incohérences</li> <li>• 10 - La proposition décrit adéquatement la méthodologie et démontre une bonne compréhension des objectifs de l'appel et il y a une cohérence entre les résultats attendus et l'objectif de la proposition</li> </ul>	/10
2. Participation des groupes cibles et d'autres parties prenantes de la localité concernée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 - La proposition n'indique pas la participation des groupes cibles</li> <li>• 5 - La proposition indique la participation des groupes cibles mais de façon passive et limité</li> <li>• 10 - La proposition indique la participation et la collaboration avec les groupes cibles</li> </ul>	/10
3. Pertinence des actions envisagées par rapport aux résultats attendus et au budget estimé de l'initiative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 - les activités envisagées ne sont pas pertinentes et ne permettent pas l'atteinte des résultats</li> <li>• 5 - les activités envisagées permettent l'atteinte des résultats attendus</li> </ul>	/5
4. Caractère innovant du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 - la proposition n'indique aucune approche innovante</li> </ul>	/5

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 - la proposition adopte au moins une approche innovante</li> </ul>	
5. Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 - la proposition décrit des activités ponctuelles</li> <li>• 5 - La proposition ne s'inscrit pas suffisamment dans la durabilité</li> <li>• 10 - La proposition adopte clairement des activités durables et pérennes</li> </ul>	/10
6. Potentiel impact du projet sur le renforcement de la cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 - il n'y a pas d'impact défini dans la proposition</li> <li>• 5 - la proposition décrit les éventuels impacts sur le renforcement de la cohésion sociale</li> </ul>	/5
7. Nombre d'année d'expérience dans des projets similaires et dans le domaine de la <u>migration, de l'inclusion et des initiatives de développement</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 - Aucune experience.</li> <li>• 5 - Le partenaire a une expérience dans au moins un domaine et trois ans d'expérience</li> <li>• 10 – Le partenaire a les compétences nécessaires pour la réalisation des services dans les trois domaines mentionnés et cinq ans d'expérience</li> </ul>	/10

Seules les organisations dont la proposition sera retenue seront contactées.